



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités
et de l'appui territorial**

Bourg-en-Bresse, le 25 janvier 2022

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme
et des installations classées
Affaire suivie par : Mme MAGNIEN
Tél : 04 74 32 30 17
E-mail : veronique.magnien@ain.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Projet : Développement de l'activité d'un site existant de démantèlement, traitement de VHU sur la commune de CULOZ, consistant à traiter de nouveaux types de véhicules (aéronefs, bateaux).

Localisation : 889 rue de Luyrieux – 01350 CULOZ

Pétitionnaire : SAS SME (Société Métallurgique d'Epernay)

L'autorité environnementale a reçu le dossier le : 19 janvier 2022

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 22 février 2022

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
Le chef de bureau,



Charles BROZILLE